

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-17

LE VENDREDI VINGT MARS DEUX MIL VINGT SIX, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Éric GUILLAUME, Mme Marie-Claude CHARLES, M. Thierry DUBOIS, Mme Aurore MAGOTTEAUX, M. Didier DUFOURMANTEL, Mme Annie DUFOURMANTEL, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Franck BRUYELLE, M. Philippe BEUGNON, M. Philippe CHEBOT, Mme Alexandra VITRAC, Mme Adeline CANIS, M. Romain PANCHER, Mme Léna RENAUD,

SECRETARE : Mme Dominique BARBIER CINTRAT

date de convocation : 20/03/2026
date d'affichage : 16/03/2026

nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
quorum : 8

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints au Maire

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La Secrétaire de séance
Dominique BARBIER CINTRAT

Envoyé le : 27/03/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 27/03/2026
Publié le : 27/03/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2026
Application agréée E-legalite.com